

ARRETE DU MAIRE

N° 2018- 193/ST

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement
33 Rue Sorel – Déménagement de Madame ENJALBERT Béatrice**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, en raison du déménagement de Madame ENJALBERT Béatrice au 24 rue Sorel, il convient de réglementer le stationnement Rue Sorel, au droit du N°33 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le véhicule, d'une capacité maximale de 3.5 tonnes, servant au déménagement de Madame ENJALBERT Béatrice sera autorisé à stationner, conformément au plan annexé :

**Le vendredi 06 juillet 2018 de 13 heures à 18 heures
Et le samedi 07 juillet 2018 de 8 heures 30 à 12 heures 00**

ARTICLE 2 : La circulation de tout type de véhicule y compris poids lourds ne devra en aucun cas être interrompue.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place, gérée, maintenue et enlevée par Madame ENJALBERT Béatrice, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 03 juillet 2018


Fait à Saint-Flour, le 29 juin 2018
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Sylvie CHADEL



Réglementation temporaire du stationnement

Rue Sorel – Déménagement effectué par Madame ENJALBERT

 Stationnement du véhicule de Madame ENJALBERT

